



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DÉSERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 11 JUILLET 2016

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 27 **présents ou représentés** : 26 **votants** : 26

Date de convocation : 4 juillet 2016

L'an deux mil seize, le 11 juillet à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul, Mme LEE Isabelle ; M. CHAUVEL Raymond ; Mme MOREL Monique ; M. VEZIE François ; M. LEBANSAIS Rémy, Mme DAUGUET Simone ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme COQUELIN Marie-Germaine ; M. TABUREL Norbert ; Mme LE GLEHUIR Jocelyne ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme LESERVOISIER Flavie ; Mme JOURDAN Christelle ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme FOUILLARD Stéphanie ; M. GUERIN Jérôme ; M. MOREL Sylvain ; M. GUERIN Romuald ; Mme LAMBERT Céline.

Absents excusés : M. BOULIERE Daniel ; Mme MICHEL Sylvie ; Mme ROINET Céline ; M. VEZIE François (à partir de la délibération n°2016-06-080).

Absente : Mme GUILLOUX Christèle ;

Pouvoirs : Monsieur BOULIERE Daniel donne pouvoir à Madame LE GLEHUIR Jocelyne ; Madame MICHEL Sylvie donne pouvoir à Madame NOEL Marie-Laure ; Madame ROINET Céline donne pouvoir à Madame JOURDAN Christelle.

Monsieur OGER Jean-Pierre déclare la séance ouverte.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (Article L 2121-15), Monsieur COUASNON Michel a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Observation sur le dernier compte rendu : lors de la séance du 13 juin 2016, Madame Marie-Laure NOEL avait demandé des informations concernant la suppression des tickets de cantine à partir de la rentrée scolaire 2016-2017. Monsieur le Maire rappelait qu'à partir de septembre 2016 la municipalité ferait le choix de la facturation. Différents modes de paiement seront proposés afin de faciliter les démarches des familles qui ont été averties des modifications à venir par courrier.

Cette modification effectuée, le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal présente ses félicitations à Madame Vanessa MACHARD, agent au multi-accueil, ainsi qu'à son conjoint, pour la naissance de leur fille, Thaïs, le 9 mai 2016.

Le Conseil Municipal présente ses félicitations à Monsieur Sylvain MOREL, conseiller municipal, ainsi qu'à son épouse, Marie-Laure DENIS, pour leur mariage célébré le 18 juin 2016 à Louvigné-du-Désert.

Le Conseil Municipal adresse également ses remerciements à Madame Valérie SIMONOT, directrice de l'école Marie Le Tensorer, et à Madame Christèle LE BOLLOCH, directrice de l'école Notre Dame, pour leurs années de service à Louvigné-du-Désert. La médaille de la ville leur a été remise à chacune en récompense de leur investissement auprès des enfants.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2016**COMPTE RENDU****REVITALISATION****2016-06-077 - APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS » - ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTIONS 2016-2021 ISSU DE L'ETUDE PREALABLE « REVITALISATION DU CENTRE-VILLE DE LOUVIGNE-DU-DESERT »****RAPPORTEUR : JP. OGER****EXPOSE**

Louvigné Communauté, en partenariat avec la ville de Louvigné-du-Désert, est lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « revitalisation des centres-bourgs » lancé en 2014 au niveau national. Dans le cadre de ce dispositif expérimental, une convention opérationnelle, précisant les objectifs et les actions à mener, portée par la Communauté de communes, doit être signée à l'automne 2016. La convention portera sur deux périmètres :

- le premier est celui du centre-ville de Louvigné-du-Désert, où se concentreront les principaux objectifs en matière d'habitat, de requalification des espaces urbains, de revitalisation des services de proximité, des commerces et de l'artisanat ainsi que des nouveaux projets d'équipements structurants pour la population ;
- le second est celui de l'intercommunalité formée par Louvigné Communauté dans son ensemble (les huit communes) et contiendra les objectifs de développement du territoire. Ces objectifs seront définis en articulation avec les orientations définies dans le cadre de l'Agenda 21 de Louvigné Communauté.

Suite à la décision du Conseil communautaire le 5 novembre 2015, une étude pré-opérationnelle a été lancée fin 2015 pour préparer au mieux le contenu programmatique de ce volet. Cette étude menée par le groupement mandaté par l'Atelier Urbain vient de se terminer. Elle s'est déroulée en trois phases :

- un diagnostic de l'attractivité du centre-ville de Louvigné-du-Désert avec un focus sur 4 îlots pré-ciblés comme stratégiques mais aussi un diagnostic du développement territorial ;
- l'élaboration d'un projet intégrant plusieurs volets : urbain, habitat, commerce et équipement ;
- la réalisation d'une stratégie de mise en œuvre de ce projet : des esquisses urbaines et architecturales, une estimation financière, une boîte à outils complète et adaptée au territoire.

Le dernier comité de pilotage de cette étude s'est tenu le 27 juin 2016, en présence des partenaires impliqués dans le programme de revitalisation (l'EPCI, les communes, l'Etat, le Département, la Région, le Pays mais aussi l'EPF). Ce COPIL a donné lieu à la définition d'un programme d'intervention ambitieux, détaillant les objectifs qualitatifs et quantitatifs du projet à venir, un calendrier des actions, leur coût ainsi que les modalités techniques et financière de leur mise en œuvre.

PROPOSITION

Après avoir entendu la présentation du cabinet en charge de l'étude « revitalisation des centres-bourgs », et afin de valider les principes de rédaction de la convention opérationnelle à venir, il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider le programme d'actions issu de l'étude de revitalisation du centre-ville de Louvigné-du-Désert ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents dont la future convention de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire (CRCBDT).

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

FINANCES**2016-06-078 - DECISION MODIFICATIVE APPOREE AU BUDGET ANNEXE DU FLORET**

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la décision modificative apportée au budget de lotissement du Floret.

PROPOSITION**Décision modificative n°1 du 11 juillet 2016**

	Dépenses				Recettes			
	Compte	Crédits inscrits	modifications	Nouveaux crédits	Compte	Crédits inscrits	modifications	Nouveaux crédits
Fonctionnement	6015-achat de terrain	0,00	68 000,00	68 000,00	7015-vente de lots	0,00	105 000,00	105 000,00
	6045-études	0,00	5 000,00	5 000,00	71355-042-stock	290 966,89	105 000,00	395 966,89
	605-travaux	5 000,00	30 000,00	35 000,00				
	678-autres charges	0,00	2 000,00	2 000,00				
	71355-042-Stock	0,00	135 509,22	135 509,22				
	023-virement	30 509,22	-30 509,22	0,00				
	Total		210 000,00		Total		210 000,00	
Investissement	Dépenses				Recettes			
	Compte	Crédits inscrits	modifications	Nouveaux crédits	Compte	Crédits inscrits	modifications	Nouveaux crédits
	3555-040-stock	290 966,89	105 000,00	395 966,89	3555-040-stock	0,00	135 509,22	135 509,22
					021-virement	30 509,22	-30 509,22	0,00
Total		105 000,00		Total		105 000,00		

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2016-06-079 - FIXATION DES LOYERS POUR LES LOGEMENTS DE LA MAISON COMMUNE

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE

Dans le cadre du projet européen de valorisation du patrimoine SHARE, dont Louvigné-du-Désert est partenaire avec le Département, la commune s'est engagée à réhabiliter les anciens préaux de la communauté ainsi que la maison attenante. Ce projet de « Maison Commune » offre de nouveaux services à la population et s'inscrit dans une stratégie de densification. Il permet également de répondre à la problématique des « nouveaux parcours résidentiels » qui émergent aujourd'hui. La Maison Commune est une première étape dans ce parcours, celle du logement temporaire.

Ainsi, outre les « résidents » temporaires du futur espace numérique, ces logements pourraient accueillir les apprentis du CFA de Louvigné-du-Désert, les artistes en résidence au centre culturel Jovence, ainsi que les stagiaires des collectivités ou des entreprises locales.

La fin des travaux étant programmée à l'automne, il convient dès à présent de fixer les tarifs de ces logements.

PROPOSITION

La Maison Commune possède 5 logements qui seront loués aux apprentis, stagiaires et artistes en résidence sur le territoire. Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le tarif de ces locations. Il est rappelé que les logements ayant une vocation temporaires les locations pourront se faire à la semaine ou au mois. Par ailleurs, chaque locataire aura accès à la cuisine commune au rez-de-chaussée.

DECISION

L'assemblée souhaite une étude plus approfondie de la commission finances afin de définir le loyer le plus juste. Le Conseil Municipal décide donc à l'unanimité de sursoir à statuer.

URBANISME

2016-06-080 - VILLAGE DE LA GESBERTAIS : VENTE D'UNE PORTION DE CHEMIN RURAL AU PROFIT DE M. ET MME MAILLARD

Départ de Monsieur François VEZIE

RAPPORTEUR : R. CHAUVEL

EXPOSE

Monsieur et Madame MAILLARD ont sollicité récemment l'acquisition d'une portion de chemin rural à la Gesbertais. Suite au rendez-vous avec le géomètre sur place, le 21 juin dernier, il a été constaté qu'une fosse avait été réalisée sur une emprise communale, le long du chemin objet du bornage. Il convient par conséquent de régulariser cette situation.

Par courrier du 25 juin dernier, Monsieur et Madame MAILLARD sollicitent la possibilité d'acquérir cette emprise au prix de 0,75 € le mètre carré et de prendre à leur charge les frais relatifs à cette acquisition.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la vente de cette emprise communale à Monsieur et Madame MAILLARD Jean-Luc ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2016-06-081 - MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU : SUPPRESSION D'UN EMPLACEMENT RESERVE

RAPPORTEUR : JP. OGER

EXPOSE

Lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, en février 2008, il avait été inscrit un emplacement réservé, d'environ 1400 m², entre un terrain appartenant à l'entreprise S.C.O.M et un terrain, propriété de LOUVIGNE COMMUNAUTE. Ces parcelles cadastrées section AK n°144, 145 et 289 et 209 représentent environ 1 hectare.

Cette réserve avait pour vocation de désenclaver et desservir une future zone d'activité zonée 1AUA, de plus de 7,3 hectares, prévue en extension de l'espace d'activités de la Rouillais, lequel ne sera probablement pas maintenu en totalité, étant donné l'évolution des compétences de la Communauté d'agglomération de Fougères, à compter du 1er janvier 2017.

C'est pourquoi, en vertu des articles L. 123-13-1 à L.123-13-3 du Code de l'Urbanisme, il convient de procéder à une modification simplifiée du P.L.U, afin de supprimer cet emplacement réservé et ainsi, permettre l'implantation de L'entreprise DISTRICO SAS déjà existante sur la commune de LOUVIGNE, sur 2 sites différents. Cette entreprise souhaite regrouper ses activités sur un seul site, toutefois, elle nécessite l'intégralité de la surface des parcelles.

Considérant le rapport de présentation annexé à la présente délibération,

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la suppression de l'emplacement réservé suivant la procédure de modification simplifiée du Code de l'Urbanisme ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférant ;
- conformément à l'article L 121-4 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée :
 - ✓ au Préfet ;
 - ✓ aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental ;
 - ✓ aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture ;
 - ✓ aux Présidents du S.C.O.T et de Louvigné Communauté.
- Un registre sera mis à disposition du public pendant un mois, afin de recueillir les remarques éventuelles.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention en sera faite dans un journal local, sur les panneaux d'affichage et sur le site internet de la commune.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2016-06-082 - REVISION DU PLU : COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 9 MAI 2016

RAPPORTEUR : I. LEE

EXPOSE

Lors de la séance du 9 mai dernier, le Conseil Municipal a délibéré sur la prescription de la révision du PLU Cette délibération reprenait les objectifs de la commune et les modalités de concertation sur lesquels le conseil municipal doit explicitement se prononcer, a savoir :

Objectifs de la commune :

- Renforcer les conditions permettant d'assurer dans le respect des objectifs du développement durable, les principes définis à l'article L 101-2 du Code de l'Urbanisme et notamment ceux issus de la loi dite «Grenelle II» du 12 juillet 2010 ;
- Garantir la parfaite compatibilité du PLU avec le SCOT du pays de Fougères en cours de révision.

Modalités de concertation :

La concertation sera menée conformément à l'article L 103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition d'un registre destiné à recueillir les remarques et propositions des acteurs locaux et de la population, information sur le site internet de la commune, organisation d'au moins une réunion publique pour la présentation du projet.

PROPOSITION

Conformément aux articles L 153.8 et L 103.2 du Code de l'Urbanisme, il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider les objectifs de la commune comme décrit ci-dessus ;
- de valider les modalités de concertation comme décrit ci-dessus.

Madame LEE rappelle toutefois que les rubriques figurant dans la liste des objectifs sont des axes de réflexions, ces derniers feront l'objet de précisions dans le cadre d'une prochaine délibération qui arrêtera notamment le choix du cabinet d'étude.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

TRAVAUX**2016-06-083 - AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX RELATIF AUX PREAUX DE LA COMMUNAUTE****RAPPORTEUR : R. LEBANSAIS****EXPOSE**

Les travaux pour la restauration du bâtiment et ses annexes ont commencé en septembre 2015. Lors de l'avancée du chantier, quelques évolutions ont été nécessaires quant aux marchés initialement prévus.

L'entreprise ROUSSEAU, retenue pour le lot gros œuvre (lot n°2), a notamment réalisé un dégradage, ainsi qu'un lavage haute pression et de nouveaux joints à la chaux sur le mur en limite de propriété avec Monsieur et Madame CADOR, entraînant une plus-value. Par conséquent, l'avenant proposé est de 1 612,00 € H.T.

Cette modification ne remet pas en cause l'économie globale du marché.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant et tous autres documents afférents à cette affaire.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2016-06-084 - AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A L'AMENAGEMENT DES RUES DU MAINE ET DE BONNE FONTAINE**RAPPORTEUR : R. LEBANSAIS****EXPOSE**

Les travaux pour l'aménagement des rues du Maine et de Bonne Fontaine ont commencé en août 2015. Lors de l'avancée du chantier, quelques évolutions ont été nécessaires quant aux marchés initialement prévus.

L'entreprise GORRONNAISE DE JARDINS, retenue pour le lot paysage (lot n°2), a dû réaliser la pose de ganivelles et de graviers pour le poste de relèvement, mettre en place du sédum en remplacement du gazon au niveau de la rue de Bonne Fontaine, et remplacer des cépés de pommiers par des lauriers. Au niveau du talus "carrefour du Loup", un aménagement paysager complémentaire a été réalisé. Par conséquent, un avenant en plus value est proposé à hauteur de 2 417,41 € HT.

Cette modification ne remet pas en cause l'économie globale du marché.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant et tous autres documents afférents à cette affaire.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

2016-06-085 - FIXATION DES TARIFS DES SAISONS CULTURELLES DE JOVENCE

RAPPORTEUR : F. VEZIE

EXPOSE

Chaque année l'association « BIVOUAC » propose les tarifs d'entrée des spectacles au Centre Culturel Jovence.

PROPOSITION

Pour les saisons 2015-2016 et 2016-2017, il est proposé au Conseil Municipal de valider les tarifs selon les tableaux joints en annexe.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2016-06-086 - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DU DEPARTEMENT POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

RAPPORTEUR : JP. OGER

EXPOSE

Le conseil Départemental apporte un soutien financier aux communes des EPCI prioritaires pour accompagner la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Cet appui financier se traduit par une dotation de 25 € par élève résidant à Louvigné-du-Désert et qui fréquente une école primaire publique ou privée engagée dans la réforme à Louvigné-du-Désert ou ailleurs.

Monsieur le Maire rappelle que 312 élèves résidant à Louvigné-du-Désert sont scolarisés dans une école primaire publique ou privée engagée dans la réforme pour l'année scolaire 2015-2016, conformément aux effectifs arrêtés par l'éducation nationale au 24 septembre 2015 (tableaux joints en annexe).

PROPOSITION

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide de 25 euros par enfant auprès du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. L'aide sera versée à la commune de scolarisation sur la base de tableaux joints.

DECISION

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide de solliciter une aide de 25 euros par enfant auprès du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. L'aide sera versée à la commune de scolarisation sur la base des tableaux joints.

2016-06-087 - TEMPS D'ANIMATION PERISCOLAIRE - CONVENTION ENTRE L'ADMR ET LA COMMUNE DE LOUVIGNE-DU-DESERT

RAPPORTEUR : JP. OGER

EXPOSE

La commune de Louvigné-du-Désert met en œuvre la réforme des rythmes scolaires depuis septembre 2014. Pour continuer d'assurer le bon fonctionnement des temps d'animation périscolaire à la rentrée prochaine, il est envisagé de faire appel à du personnel extérieur pour assurer certaines activités accessoires de surveillance, d'encadrement et d'animation. L'ADMR de Louvigné-du-Désert, dans le cadre de ses attributions, propose de mettre à disposition de la commune du personnel qualifié dans l'animation pour assurer ces fonctions moyennant une participation financière de 30 euros par séance.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à faire appel ponctuellement au service de l'ADMR afin d'assurer l'animation et l'encadrement de certaines activités dans le cadre des TAP. Le montant de la prestation sera fixé par convention à 30 euros par séance.
- d'autoriser à Monsieur le Maire à signer une convention avec l'ADMR et tous autres documents afférents à cette affaire.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition par 24 voix pour et une abstention.

2016-06-088 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF A L'ARRETE PREFECTORAL PORTANT PROJET DE PERIMETRE DE FUSION/EXTENSION ET TRANSFORMATION EN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

RAPPORTEUR : JP. OGER

EXPOSE

Monsieur le Préfet de la Région Bretagne a communiqué son arrêté portant projet de périmètre de fusion/extension de la Communauté de communes de Fougères Communauté et de la Communauté de communes de Louvigné communauté étendu aux communes de La Chapelle-Saint-Aubert, Saint-Christophe-de-Valains, Saint-Georges-de-Chesné, Saint-Jean-sur-Couesnon, Saint-Marc-sur-Couesnon, Saint-Ouen-des-Alleux et Vendel, en Communauté d'agglomération.

PROPOSITION

Suite à la notification de cet arrêté, le Conseil Communautaire et tous les Conseils Municipaux intéressés doivent faire part de leurs avis.

DECISION

Considérant le projet de nouvelle organisation de l'intercommunalité en Ile-et-Vilaine présenté par Monsieur le Préfet lors de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) du 12 octobre 2015 ;

Considérant que ce projet mettait en avant que : « *L'option qui est la plus conforme aux orientations de la Loi NOTRe du 7 août est celle d'une communauté d'agglomération associant les EPCI de Fougères, de Louvigné et de Saint Aubin du Cormier, en respectant l'intégrité territoriale de ces EPC* » ;

Considérant l'avis du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2015 en faveur de la création d'une communauté d'agglomération Fougères, Louvigné, Saint Aubin du Cormier ;

Le Conseil Municipal décide par 20 voix contre (M. OGER Jean-Pierre ; M. CHAUVEL Raymond ; Mme MOREL Monique ; Mme DAUGUET Simone ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme COQUELIN Marie-Germaine ; M. TABUREL Norbert ; Mme LE GLEHUIR Jocelyne ; M. BOULIERE Daniel (pouvoir) ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme LESERVOISIER Flavie ; Mme JOURDAN Christelle ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme FOUILLARD Stéphanie ; Mme ROINET Céline (pouvoir) ; M. GUERIN Jérôme ; M. MOREL Sylvain ; M. GUERIN Romuald ; Mme LAMBERT Céline) **et 5 abstentions** (M. GOUPIL Jean-Paul, Mme LEE Isabelle ; M. LEBANSAIS Rémy, Mme NOEL Marie-Laure ; Mme MICHEL Sylvie (pouvoir)) **d'émettre un avis défavorable à l'arrêté portant projet de périmètre de fusion/extension de la Communauté de communes de Fougères Communauté et de la Communauté de communes de Louvigné communauté étendu aux communes de La Chapelle-Saint-Aubert, Saint-Christophe-de-Valains, Saint-Georges-de-Chesné, Saint-Jean-sur-Couesnon, Saint-Marc-sur-Couesnon, Saint-Ouen-des-Alleux et Vendel, en Communauté d'agglomération.**

INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire rappelle les événements à venir dans le cadre du Jumelage Franco-Allemand :

- Mercredi 13 juillet à 17h00 : arrivée de la délégation Allemande à Louvigné-du-Désert ;
- Samedi 16 juillet à 17h00 : Cérémonie officielle en mairie à l'occasion des 25 ans du jumelage franco-allemand suivie de la soirée moules frites organisée par l'OMCL ;

- Monsieur le Maire rappelle que durant la période estivale, la permanence assurée par la trésorerie dans les locaux de la Maire est suspendue. Cette période s'étend du 8 juillet au 2 septembre 2016 inclus.

- Monsieur le Maire adresse ses remerciements à Messieurs Norbert TABUREL et Joseph COSTENTIN, ainsi qu'à tous les bénévoles, pour leur implication dans l'organisation du passage du Tour de France à Louvigné-du-Désert.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que le protocole d'accord relatif à l'immeuble rue Lariboisière a été signé par l'ensemble des parties concernées. Par conséquent, la vente du bâtiment devrait intervenir rapidement.

- Madame NOEL signale qu'il n'y a pas de piste cyclable matérialisée sur une partie de la rue du Maine dans le sens montant. Monsieur LEBANSAIS précise qu'il s'agit en réalité d'un espace partagé car l'aménagement ne permettait pas la matérialisation d'une piste réservée aux vélos. Monsieur LEBANSAIS demandera malgré tout confirmation à l'entreprise en charge du projet.

- Monsieur Morel rapporte avoir été surpris de la présence, le vendredi soir, d'une troupe de théâtre à Jovence alors qu'il avait réservé la grande salle pour le week-end. Monsieur le Maire rappelle qu'une troupe occupe effectivement le centre culturel chaque vendredi soir afin de répéter. Le directeur de Jovence veillera désormais à informer les futurs usagers de la salle de cette présence.

- Concernant le passage du Tour de France, Monsieur TABUREL souhaite également remercier le personnel municipal et notamment le personnel des services techniques ainsi

que Mademoiselle Anne-Sophie TOURNADE et Monsieur Jacques CAGNIANT pour leur contribution au succès de cet évènement. Monsieur TABUREL précise que pour l'année 2018 la Ville de Fougères serait candidate pour accueillir une étape de contre la montre.

- Monsieur Jérôme GUERIN signale des problèmes de stationnement et de circulation sur la Place BOCHIN les jours de marché. Monsieur le Maire rappelle que le stationnement et la circulation des véhicules sont interdits sur la place pendant la tenue du marché sauf afin de permettre le passage des véhicules d'urgence et notamment les ambulances.

- Monsieur GUERIN signale également que les parasols installés sur la terrasse du restaurant l'Heure de la Galette empiètent parfois sur la voie publique gênant le passage des véhicules les plus imposants. Monsieur le Maire suggère d'informer la gérante de l'établissement afin de résoudre ce problème.

- Madame FOUILLARD signale que le marquage des arrêts minutes devant la pharmacie Besson n'est plus visible. Monsieur le Maire informera les services techniques de la commune afin qu'un nouveau traçage soit réalisé.

- Monsieur TABUREL signale que les associations hors canton ont souvent tendance à installer leurs affiches en dehors des points prévus à cet effet. Monsieur le Maire rappelle que les affiches doivent être placardées exclusivement sur les panneaux prévus pour cet usage, dans le cas contraire elles seront systématiquement retirées par les services de la ville.

- Monsieur LEBANSAIS invite les membres de la commission travaux à assister à la prochaine réunion qui aura lieu le mercredi 20 juillet.

- Monsieur LEBANSAIS souhaite savoir quel est le montant de subvention accordé par Louvigné Communauté à l'association en charge d'équiper et de gérer la salle de Musculation. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un montant de 3 000 euros a été voté pour l'achat de matériel. Suite au débat au sein du Conseil Municipal, Monsieur le Maire entend les élus qui estiment que ce montant ne suffira pas à équiper correctement la salle. Il propose qu'en complément de cette subvention la municipalité participe à l'achat de matériel supplémentaire.

Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul, Mme LEE Isabelle ; M. CHAUVEL Raymond ; Mme MOREL Monique ; M. VEZIE François ; M. LEBANSAIS Rémy, Mme DAUGUET Simone ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme COQUELIN Marie-Germaine ; M. TABUREL Norbert ; Mme LE GLEHUIR Jocelyne ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme LESERVOISIER Flavie ; Mme JOURDAN Christelle ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme FOUILLARD Stéphanie ; M. GUERIN Jérôme ; M. MOREL Sylvain ; M. GUERIN Romuald ; Mme LAMBERT Céline.

Ou représentés : M. BOULIERE Daniel ; Mme MICHEL Sylvie ; Mme ROINET Céline ;

Le secrétaire

M. COUASNON



Le Maire

JP. OGER